



**Procès-verbal  
de la consultation écrite  
du 24 novembre 2020 au 4 décembre 2020**

***adopté le 5 février 2021***

**COMITÉ DE BASSIN  
120<sup>ème</sup> séance  
(26<sup>ème</sup> séance du 9<sup>ème</sup> mandat)**

## ORDRE DU JOUR

---

- I. Avis conforme du Comité de bassin sur les adaptations du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention aux mesures du plan de relance .....2

Le *quorum* nécessaire à la consultation écrite est atteint.

Les instances de bassin se sont mobilisées en 2020 pour adapter le 11<sup>ème</sup> programme pour soutenir la reprise économique dans le cadre de la crise sanitaire et répondre encore plus efficacement à l'urgence climatique et écologique. Ces travaux ont mobilisé activement la commission des programmes, le bureau du Comité de bassin et le Conseil d'administration. En sa séance du 20 novembre 2020, le Conseil d'administration a adopté à l'unanimité des modalités d'aide dites d'accélération et celles permettant de répondre aux besoins de financement du plan de relance national.

Pour parachever l'adaptation du 11<sup>ème</sup> programme, un avis conforme du Comité de bassin sur les évolutions marginales relevant de ses attributions a été demandé par mail, le 24 novembre dernier.

Cette consultation est aussi l'occasion d'informer l'ensemble des membres du Comité de bassin du nouveau cadre d'intervention qui en résulterait.

## **I. Avis conforme du Comité de bassin sur les adaptations du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention aux mesures du plan de relance**

V. CORSYN émet un avis favorable à la délibération. Elle précise que toutes les évolutions proposées vont dans le sens d'une plus grande efficacité des mesures et d'une meilleure prise en compte de la situation difficile traversée en ce moment. Elle souligne la pertinence du maintien des aides à l'animation, et de la simplification apportée dans la gestion des dépenses d'accompagnement et remercie les services de l'Agence de l'eau et le Conseil d'administration de l'Agence de l'eau pour cette décision. Cette observation n'appelle pas à une modification de la rédaction du document programme.

N. DUGENETAY précise que dans le défi n°3 des enjeux phares du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention la poursuite des investigations pour réduire la présence de chlorures dans la Moselle d'origine naturelle, et industrielle (soudières et tiers)". Pour le reste du document, il émet un avis favorable. Il est proposé une rédaction intégrant ces précisions mais plus proche de la rédaction initiale en visant « des investigations pour cerner l'origine naturelle et anthropique des chlorures dans la Moselle et réduire les rejets émanant des soudières. »

S. MOLL fait observer une erreur matérielle en page 12 du document, il est écrit « Constat : 60% de l'ensemble des 26 masses d'eau souterraine et 40% des 643 masses d'eau de surface ne sont pas en bon état chimique ». Alors qu'il faut lire que 40% des masses d'eau souterraine et 60% des masses d'eau de surface ne sont pas en bon état chimique. Cette erreur matérielle est modifiée dans le document final.

V. CAYRE émet un avis favorable au projet d'adaptation au plan de relance du 11<sup>ème</sup> programme et attire toutefois l'attention et celle de l'ensemble des membres du comité de bassin, sur les conséquences probables de la procédure contentieuse européenne sur l'eau distribuée. Les possibilités d'accompagnement des collectivités visées mériteraient alors d'être examinées, à titre dérogatoire ou dans le cadre d'un assouplissement pérenne des politiques de l'agence, vis-à-vis de dossiers complexes relatifs aux pollutions diffuses. Cette observation n'appelle pas de modification du document programme.

*À la suite de la consultation écrite et des observations, le projet sur le projet de document ainsi modifié et portant 11<sup>ème</sup> programme pluriannuel d'intervention de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse adapté des mesures d'accélération et de relance est adopté à l'unanimité – délibération n° 2020/06.*

Le Secrétaire  
du Comité de bassin,



Marc HOELTZEL

Le Président  
du Comité de bassin,



Claude GAILLARD